



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/WG8J/10/1
14 mai 2017

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL INTERSESSIONS
À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'ARTICLE
8 j) ET LES DISPOSITIONS CONNEXES DE LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Dixième réunion
Montréal, Canada, 13-16 décembre 2017

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation.
3. Lignes directrices facultatives Rutzolijirisaxik pour le rapatriement des connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique (tâche 15 du programme de travail pluriannuel).
4. Glossaire des principaux termes et concepts à utiliser dans le cadre de l'article 8 j) et des dispositions connexes.
5. Finalisation des tâches 7, 10 et 12 du programme de travail pluriannuel.
6. Mobilisation des ressources : évaluation de la contribution des actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales et des protections dans les mécanismes de financement de la biodiversité.
7. Progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité 18, la mise en œuvre du plan d'action sur l'utilisation coutumière durable et l'intégration de l'article 8 j) et des dispositions connexes concernant les peuples autochtones et les communautés locales dans le travail de la convention et ses protocoles.
8. Recommandations de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.
9. Dialogue approfondi sur des domaines thématiques et d'autres questions pluridisciplinaires.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.
12. Clôture de la réunion.